



Bougy-Villars, le 10 mars 2026

**COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS**

—
CONSEIL GENERAL

Extrait

Du procès-verbal du Conseil Général de Bougy-Villars
Séance du 10 mars 2026
Présidence : Monsieur Chris Chard

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n°01/2026 dans sa séance du 27 janvier 2026.
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

D'adopter le préavis 01- 2026.

D'autoriser un prêt complémentaire de CHF 390'000.- de la Commune à la société anonyme CAD Bougy-Villars SA. Ce prêt sera rétribué au taux de 0,5% par année pendant 15 ans (taux d'intérêt à renégocier pour la durée résiduelle du prêt) et sera amorti sur 35 ans dès la 6ème année.

De prélever ce montant sur les liquidités courantes de la Commune.

Avec les amendements suivants :

D'accorder un prêt supplémentaire de CHF 200'000, à utiliser uniquement en cas de besoin. Dès que cette réserve est utilisée un mécanisme de remboursement sur 30 ans ainsi qu'un intérêt de 0,5% sur les montants prélevés sera immédiatement mise en place.

De corriger le contrat de location des locaux, entre la Commune et la société CAD Bougy-Villars SA, en modifiant la durée d'amortissement de 35 à 30 ans comme spécifié dans le préavis 2/2017.

Ainsi délibéré en séance du 10 mars 2026

Pour le bureau du Conseil général
Chris Chard, Président Liliane Meylan, secrétaire